

DÉLIBÉRATION N°DL20230046 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "SPORT DANS LA VILLE"

Mme Abia CIPRIANI expose ce qui suit :

Créée en mars 1998, Sport dans la Ville a pour objectif de participer au développement de centres socio-sportifs dans des quartiers en difficulté. Pour cela, l'Association s'attache à garantir la mise en place de différents programmes selon un mode de fonctionnement intégrant entreprises, collectivités locales, Etat et structures associatives de proximité.

Dans le cadre de ses actions, l'Association poursuit plusieurs objectifs :

- Assurer la mise en place d'activités socio-sportives continues (football, basket-ball) au cœur de quartiers en difficulté, sur la base d'un fort contenu pédagogique, à destination d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 25 ans ;
- Participer à l'épanouissement et au développement personnel des jeunes inscrits au centre à travers la mise en place d'activités de sorties et de séjours de découverte (camps d'été, camps d'hiver, séjours à l'étranger) ;
- Développer une action de proximité pour favoriser l'accès des jeunes de l'association à une formation, des expériences professionnelles et à l'emploi ;
- Impliquer dans la mise en place et la vie des centres les acteurs sportifs, éducatifs et Sociaux du territoire, ainsi que des entreprises souhaitant s'investir en faveur de l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté.

Considérant le projet d'intérêt général de l'Association, et sa parfaite adéquation avec les actions municipales menées dans les domaines de la jeunesse et des sports, la Ville a, en application de la délibération de son conseil municipal n°DL20210088 en date du 28 juin 2021, conclu avec l'Association une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Parallèlement, une convention d'occupation temporaire du domaine public communal a été conclue entre les parties, en application de la délibération susvisée, portant sur un terrain situé dans le quartier de Fonsala.

Compte tenu de l'intérêt du projet pour la jeunesse saint-chamonnaise, de la prise en charge de la plus grande partie des coûts d'investissement et de fonctionnement par l'association, de l'expérience et des résultats significatifs obtenus par l'association après seulement une année de fonctionnement sur le site de Fonsala, il est proposé de développer un nouveau site « Sport dans la ville » sur le quartier du Creux.

S'agissant de l'implantation des nouveaux terrains, une étude situationnelle conduite par les services de la ville en lien avec l'association, a permis d'identifier la parcelle 111 AE n° 225 – 226 – 227 – 228, située rue Henri Barbusse comme étant le lieu le plus adapté, tant du point de vue technique que stratégique, ce site étant dans un Quartier de Veille Active.

L'association financera elle-même les structures sportives nécessaires à la mise en place de ses activités socio-sportives : un terrain de football en synthétique de 40m x 20m et un terrain de basket-ball de 28m x 15m qui sont à construire sur une parcelle de terrain de la commune.

La contribution de la ville à l'investissement se porte à 60 000 €.

La mise en place de ce partenariat conditionne un financement supplémentaire pour l'aménagement et l'animation pédagogique des deux sites sportifs.

Les montants prévisionnels des contributions financières de la Ville pour le fonctionnement des

deux sites jusqu'au 31 août 2028 s'élèvent à 353 333 €, décomposées de la manière suivante :

- 2023 : 50 000 euros, (montant établi au prorata pour une période de fonctionnement du site du Creux de septembre à décembre 2023)
- 2024 : 65 000 euros
- 2025 : 65 000 euros
- 2026 : 65 000 euros
- 2027 : 65 000 euros
- Janvier à août 2028 : 43 333 euros.

Pour cela, il est donc nécessaire de modifier les conventions existantes par un avenant prévoyant la mise à disposition d'une deuxième parcelle de terrain par la ville pour l'aménagement d'un terrain de basket-ball et d'un terrain de football et un sur la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

L'ensemble de ces actions sera développé en synergie avec les services municipaux, les clubs sportifs, les sociaux, les associations de quartiers et les acteurs économiques de la ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour,

3 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Sport dans la Ville,
- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public communal au bénéfice de l'association Sport dans la Ville,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions et tout document s'y rapportant,
- **d'autoriser** le versement des subventions à l'association Sport dans la Ville suivant les modalités prévues dans les conventions,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2023, sur les crédits figurant au budget général de la Ville, pour la subvention de fonctionnement : chapitre 65- nature 6574 et pour la subvention d'équipement : chapitre 204,
- **d'inscrire** la somme de 65 000 € au vote du budget prévisionnel pour les années 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 (sous réserve des votes des budgets primitifs respectifs) sur les crédits pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, nature 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 6 avril 2023